

Le règlement du Challenge CCM

Article 1

Le Challenge de la Communauté de Communes de Montesquieu est ouvert à toute personne, conformément à la réglementation en vigueur pour les courses qui le composent.

Le challenge est ouvert à tous les licenciés et non licenciés nés entre 2009 et avant.

Article 2

Les catégories acceptées (en accord avec le règlement de la FFA) :

Challenge	Catégorie Minimum	Maximum
Challenge Court	Cadet >>> 2009	Master >>>1935
Challenge Long	Junior >>> 2007	Master >>>1935
Challenge Mixte	Junior >>> 2007	Master >>>1935

Article 3

Seuls figureront au classement final les athlètes ayant participé à un minimum de cinq des six courses proposées (les 10 KM de Saucats, les foulées Saint Selvaïses, les Foulées du Vignoble_Martillacais, l'escapade exotique de Cadaujac, la Saucataise, et la Croisière des bons vins). Un challenge sera attribué pour les courses courtes, un pour les courses longues et un pour les courses mixtes. Un athlète ne peut être classé que sur un seul challenge en fonction de son année de naissance. Il n'y a pas de classement par catégorie.

Epreuves	Challenge Court	Challenge Long
10 Km de Saucats	5 Km	10 Km
les foulées Saint Selvaïses	10 Km	21 Km
les Foulées du Vignoble_Martillacais	8 Km	17 Km et 26 Km
l'escapade exotique de Cadaujac	10 Km	18 Km
La Saucataise	10 Km	17 Km
la Croisière des bons vins	7 Km	18 Km

Il sera établi 3 classements :

Challenge court : 1^{er} = 100pts, 2^e = 99pts, 3^e = 98pts etc. et 1pts à toutes et tous au-delà de la 100ème place

Challenge long : 1^{er} = 100pts, 2^e = 99pts, 3^e = 98pts etc. et 1pts à toutes et tous au-delà de la 100ème place

Challenge Mixte : Pour le challenge mixte **obligation d'avoir fait au minimum deux épreuves sur le challenge court et deux sur le challenge long** et tous les points seront additionnés.

Mode calcul des classements :

Le classement se fera sur le total des points (soit sur les 6 épreuves pour les personnes ayant participées à l'ensemble des manifestations ou sur les 5 pour les personnes ayant loupées une des 6 épreuves)

En cas d'ex æquo le départage se fera sur la meilleure performance de la dernière épreuve (La Croisière des Bon Vins) et sur la deuxième en cas d'égalité de points (La Saucataise) etc.

Cas exceptionnel :

Les personnes ayant fait 5 épreuves dont 1 sur le challenge court ou 1 sur le challenge long seront classés sur le challenge ayant la plus grande participation peu importe l'ordre voir exemples dans le tableau ci-dessous

1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve	3 ^{ème} épreuve	4 ^{ème} épreuve	5 ^{ème} épreuve	6 ^{ème} épreuve	Le Classement sera sur
CC	CC	CC	CC	CL	Absent	Challenge Court
CL	CC	CC	Absent	CC	CC	Challenge Court
CC	CL	Absent	CC	CC	CC	Challenge Court
Absent	CL	CL	CL	CL	CC	Challenge Long
CL	CL	CL	CC	Absent	CL	Challenge Long
CL	Absent	CC	CL	CL	CL	Challenge Long
CL	CC	CC	CC	CL	Absent	Challenge Mixte
CL	CC	CL	Absent	CC	CC	Challenge Mixte
CC	CL	Absent	CL	CC	CL	Challenge Mixte

CC = Challenge court

CL = Challenge Long

Article 4

Les réclamations seront acceptées au plus tard à l'issue de l'épreuve suivante, passé ce délai aucune modification ne sera apportée aux différents classement (réclamation à **challengemontesquieu@gmail.com**).

Article 5

La remise des récompenses est prévue lors d'une assemblée dédiée dont la date est le 21/11/2025 et le lieu Saint Selve.

Article 6

En cas d'absence des lauréats :

Celui-ci pourra demander à une personne de prendre son lot, sur présentation d'un courrier nommant la personne en charge de l'acquisition de la récompense.

Article 7

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après la remise des récompenses reste la propriété du Challenge de la Communauté de Communes.

Article 8

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos ainsi que les vidéos prises pendant les épreuves dans le but de promouvoir le challenge de la Communauté de Communes. En s'inscrivant à ces différentes épreuves, les participants abandonnent leur droit à l'image.

Article 9

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.